

La Société des

Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

**Compte-rendu de la rencontre avec la
Direction de l'Aménagement de la Ville de Québec**

10 novembre 2004 - Édifice de la Fabrique

Résumé de la situation pré-réunion

M. Fernand Martin, Directeur général de l'Aménagement à la Ville, est actuellement un membre important d'un «Comité du 400^e» qui se penche sur le réaménagement du bassin Louise récemment mis sur pied, probablement par la Société du 400e. Font partie de ce comité des fonctionnaires des juridictions présentes au bassin Louise : Port de Québec (Marcel Labrecque), Société du 400^e (Josée Laurence et Bernard Gilbert), Ville de Québec (Fernand Martin), Parcs Canada (Jean Desautels) et Commission de la Capitale nationale (Serge Filion).

Ce groupe s'est lancé en toute urgence dans la planification d'un réaménagement des rives du bassin Louise en vue des Fêtes du 400e. Cinq ou six firmes de consultants auraient *déjà* été mandatées pour travailler sur des concepts : Gid-Design, Dessau, Plani-Cité, etc. Déjà, Plani-Cité aurait fourni des esquisses du futur bassin Louise. Parmi les membres du comité, celui qui est de loin le plus fort et y possède les intérêts corporatifs les plus cruciaux est sans contredit le gestionnaire du lieu au nom du gouvernement du Canada : l'Administration portuaire. Lors d'une réunion récente avec Claude Larose, ce dernier a dit qu'il était urgent que nous rencontrions l'équipe de Fernand Martin. La Société des Gens de Baignade a donc demandé une rencontre dans les meilleurs délais avec M. Fernand Martin et l'a obtenue.

Objectifs poursuivis par la SGB lors de la réunion

- 1) Etre invités à effectuer une présentation du « Parc du 400e et de la Plage Amyot » (la nouvelle production de Plam), ainsi que le *Power Point* et autre documentations aux membres du Comité bassin Louise lors de leur prochaine réunion;
- 2) Offrir de devenir membres de ce « Comité de planification du bassin Louise »;
- 3) Proposer que les réunions du Comité soient ouvertes à quiconque voudrait y assister (sans droit de parole). Tous les espaces riverains en question sont publics : nulle propriété ni intérêt privé n'est ici en cause et les décisions de ce Comité concernent l'intérêt général de la toute la population de la Ville et même celle du Québec (rôle de Capitale).

COMPTE-RENDU

Participants

Ville: Fernand Martin, Directeur général de l'Aménagement, André Plante, architecte paysagiste, Denis Beauchesne, ingénieur en structures, Louis-Daniel Brousseau, de l'entourage de Fernand Martin.

Société des Gens de Baignade (SGB): Serge Plamondon et Léonce Naud.

Agenda proposé par la SGB

Présentations, but de la réunion (en suivi de réunions tenues avec Josée Laurence et Claude Larose et en suivi à la parution d'articles inquiétants. Quels mandats ? Quels échéanciers ? Quelle place pour un débat public sur le choix des options fondamentales de réaménagement du bassin Louise ? Présentation *Power Point*. Demande : présentation du projet bassin Louise aux membres du « Comité bassin Louise »

Déroulement de la réunion

Le *Power Point* a été présenté, suscitant plusieurs questions, parfois techniques (maintien de la qualité de l'eau, présences de toxiques, apports d'eau, etc), parfois économiques (coûts estimés du projet), parfois pratiques (quelle gestion du lieu, quels frais de maintenance et d'entretien, qu'arrivera-t-il des stationnements, comment faire accéder autant de gens ?). Nous avons soutenu que la moindre des choses serait d'effectuer une étude coûts-bénéfice comparative des deux projets actuellement sur la table, soit la plage d'une part et la salle de spectacle d'autre part (projet Phénix).

Selon Fernand Martin, le choix devant lequel se trouve la Ville est le suivant: quelle option choisir pour le secteur du bassin Louise ? Une marina-salle-de-spectacle ou bien une marina-salle-de-spectacle-plage-publique ? Comment faire cohabiter tout cela sur les rives du plan d'eau ? M. Martin nous informe en outre qu'au Comité Port-Ville (dont il est membre), le Port affirme que ça prendrait un changement à la Loi maritime du Canada pour qu'il puisse transférer un terrain à la Ville. Une façon de dire que la chose est impossible. (Solution : procéder par bail emphytéotique...). Le Port soutient également qu'il est une société indépendante. (En fait, tous ses employés ou presque sont listés à titre de fonctionnaires fédéraux de Transports-Canada dans le Bottin officiel des employés du gouvernement du Canada).

Toujours selon Fernand Martin, les revenus actuels des stationnements du pourtour du bassin Louise servent à l'Administration portuaire à payer les frais de maintenance de la marina, en particulier les coûts d'opération de l'écluse. (Note : ce système a été analysé et vivement dénoncé par le Comité des citoyens du Vieux-Québec dans son *Mémoire aux autorités fédérales* de février 1992.¹) Voir annexe.

M. Martin est aussi revenu avec ce concept qu'avait déjà évoqué Claude Larose, à savoir de celui de la Ville impuissante face au Port, « corporation privée » sur laquelle même les autorités fédérales n'auraient que peu de prise. (Rappelons qu'au début des années 1980, le remplissage du bassin Louise par le Port a été stoppé net par un coup de fil du ministre fédéral des Transports de l'époque, M. Jean Marchand).

Là-dessus, Jacques Joli-Cœur me disait cet après-midi que la Cour suprême du Canada s'est déjà prononcée dans le cas d'une ville dont le zonage urbain contraignait un port fédéral à respecter telle clause d'urbanisme et que sa décision avait été à l'effet qu'une Corporation fédérale comme les ports ne l'emportait pas sur une ville qui zone pour des fins urbaines (non portuaires). Ce serait d'ailleurs le cas si la Ville décidait de revenir au zonage « espace vert » qui prévalait à la tête du bassin Louise jusqu'à 1992-1993.

Par ailleurs, il semblerait que personne ne pense à soumettre le réaménagement du bassin Louise à une quelconque consultation publique ou à un débat ouvert, autrement dit à demander à la population en général ce qu'elle en pense.

Il semblerait que parmi les considérations que gardent à l'esprit les trois Commissaires au 400^e (Serge Allen, Raymond Lesage et André Juneau), se trouverait d'une part la faisabilité de projets à temps pour 2008, d'autre part l'appui populaire – à savoir si un projet va faire l'objet de controverses dans le public – et enfin les coûts de construction et de maintenance.

Oubli : on a oublié de demander à Fernand Martin que la SGB soit invitée à présenter le projet au Comité du 400^e. On va donc recycler la lettre déjà adressée à Raymond Garneau et l'adresser à Claude Larose. De plus, quand il disait que la Ville était impuissante devant le Port, on a aussi oublié de signaler que la Ville de Québec siège elle-même sur le C.A. du Port. Son représentant sur le C.A. du port s'appelle Jean-Marie Vignola.

Conclusion

Réunion utile pour faire connaissance avec des fonctionnaires qui auront à donner leur avis sur le projet, pour établir des contacts personnels, ce qui permet de leur transmettre de l'information et rend possible des contacts ultérieurs.

Impression que le Port aura le dernier mot au Comité du 400^e et que ses intérêts corporatifs emporteront tout le reste, sans consultation publique. Se posera alors la question de l'attitude de la SGB : face à un *diktat* du Port, baisserons-nous les bras, oui ou non ?

Impression que nos appuis publics sont une des meilleures cartes en notre faveur et qu'il faut les diffuser davantage, surtout auprès des responsables des décisions autour des Fêtes du 400^e. Nécessité absolue de diffuser au maximum le dernier plan-image produit par Serge (presse, cartes postales, napperons, etc), mais toujours diffuser les deux images côte-à-côte, soit le bassin actuel et le bassin réaménagé pour 2008.

Mémoire du Comité des citoyens du Vieux-Québec (1991)

« Un port public doit fonctionner dans l'intérêt public »

« Le Comité des citoyens du Vieux-Québec désire également attirer l'attention sur une question fondamentale qui touche aux enjeux éthiques du développement urbain de Québec. Elle concerne l'option d'aménagement qui semble avoir été adoptée pour « développer » les terrains « vagues » du pourtour du bassin Louise. Cette question fut évoquée par les autorités portuaires lors des audiences publiques sur la révision du Plan directeur d'aménagement et de développement du quartier Vieux-Québec Basse-Ville, en mai 1991 :

« Une affectation favorisant un développement plus intense pour ce territoire, constitue un moyen judicieux pour la Société du Port de Québec de retirer des revenus nécessaires pour rendre autosuffisante l'exploitation des activités de type récréative-publicque que sont la Marina, l'écluse, le pont-bascule et la promenade Abraham-Martin. Cette façon de faire rencontre les objectifs de recouvrement des coûts du gouvernement canadien. »

Société du Port de Québec, *Mémoire*, avril 1991, p. 5.

« Dans cette optique, les revenus éventuels générés par des développements immobiliers sur le pourtour du bassin Louise (ex. les deux tours à bureaux prévues à la tête du bassin, le cinéma Imax) serviront à couvrir les frais de fonctionnement de la Marina, de l'écluse, du pont-bascule ainsi que, dans une faible proportion, la réfection occasionnelle des quais de promenade. »

Pourquoi faire payer Jos Public?

« La question est simple: pourquoi Jos Public, qui en général n'espère plus posséder un bateau depuis belle lurette et donc n'utilisera jamais l'écluse, devrait-il renoncer à tirer avantage du plan d'eau à cause de la priorité donnée à des développements immobiliers, dont le motif est de générer des revenus pour exploiter des installations et des services qu'il n'utilisera très probablement jamais? »

« À quoi serviront les bénéfices de la location d'un terrain pour le projet IMAX, sinon en majeure partie à payer le fonctionnement de l'écluse? Et à qui sert l'écluse? Pourquoi des espaces libres autour du plan d'eau, dont chaque mètre carré devrait être réservé à l'usage et au bien général (*en premier lieu aux gens de la Basse Ville, qui vivent tout près*) doivent-ils être sacrifiés à l'immobilier (et quel immobilier ?) pour payer des frais d'équipements haut de gamme, construits par une Société immobilière fédérale aujourd'hui défunte, laquelle ne s'est nullement souciée des frais d'exploitation futurs de ses dispendieux joujoux ni ne s'est même demandé si on en avait vraiment besoin? »

Qu'en pensent nos élus ?

« Les autorités municipales ont donné leur approbation au projet IMAX. Ce développement immobilier, tout comme ceux qui suivront autour du bassin Louise, constituent un moyen pour la Société du Port de Québec de retirer des revenus principalement pour l'exploitation de la marina, de l'écluse et du pont-bascule. Doit-on en conclure qu'elles sont d'accord avec cette étrange façon de concevoir le bien général de la grande majorité des citoyens? Qu'en pensent nos représentants au niveau régional, à Québec et à Ottawa? »

«Jusqu'à présent, seul le député de Lévis à l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean Garon, a pris fermement position:

«De plus, il y a également lieu de s'interroger sur les plans de la Société du Port de Québec de rentabiliser les aménagements de la marina du bassin Louise au moyen de projets à caractère privé. Il y a là une contradiction fondamentale et scandaleuse: le grand public n'a pas à faire le sacrifice de son accès au bord de l'eau et d'un des plus beaux points de vue sur le promontoire de Québec pour défrayer indirectement des équipements récréatifs haut de gamme accessibles à un nombre restreint de personnes.

L'écluse du bassin Louise, construite et entretenue avec des fonds publics, a créé un magnifique plan d'eau mais où est la logique s'il faut maintenant privatiser ce plan d'eau pour financer l'écluse.»

«Monsieur Garon demande au gouvernement fédéral de mettre fin à la dilapidation à la pièce des terrains publics du Vieux-Port de Québec et d'instaurer une politique de protection des zones portuaires urbaines afin de réserver ces sites uniques soit à leur vocation première de transport maritime, soit à des fins publiques.» (*Communiqué*, 11 octobre 1991)

Bassin ou plan d'eau urbain?

«Il est de plus en plus évident que les parties intéressées au niveau gouvernemental, associatif ou autre vont devoir effectuer une remise à plat complète de la façon même d'envisager l'aménagement de ce plan d'eau remarquable, mais étonnamment sous-utilisé, situé de façon providentielle au coeur même de la ville.

En outre, tout le secteur du quartier portuaire historique (bassin Louise et front fluvial) est devenu, depuis une dizaine d'années, l'équivalent des Plaines d'Abraham pour un public croissant, notamment pour les résidents de la Basse-Ville de Québec.»

«Quand on ajoute que les rives du Saint-Laurent ont été solidement enrochées de façon presque continue à partir du pont de Québec à celui de l'île d'Orléans, coupant net le contact entre toute une population et son fleuve, quand on réalise qu'on ne peut approcher à pied du Saint-Laurent que de la place Royale jusqu'à la tête du bassin Louise, on réalise enfin qu'au centre-ville de Québec, chaque mètre carré compte et comptera de plus en plus dans cette lutte apparemment sans fin que doivent mener les citoyens pour seulement conserver les maigres acquis de ces dernières années, soit quelques centaines de mètres d'espaces publics le long du fleuve et d'un plan d'eau, terrains d'ailleurs déjà largement bétonnés.»

Conclusion

« Dans une autre capitale pourtant située au Canada, à Ottawa, les rives des cours d'eau sont verdoyantes, les accès innombrables, les espaces verts accueillants. Pourtant, les citoyens de la capitale fédérale ne semblent pas être continuellement en train de faire signer des pétitions, d'écrire à leurs ministres, de créer des coalitions, de remplir des salles, de constituer des comités ad-hoc, de s'adresser à l'UNESCO...

Une malédiction pèse-t-elle sur Québec? »

Les bons projets aux bons endroits : un cinéma au bassin Louise Requête aux autorités fédérales

Comité des Citoyens du Vieux-Québec (Février 1992)